



LA FGAAC-CFDT S'INSCRIRA DANS LA JOURNÉE DE MOBILISATION INTERPROFESSIONNELLE DU 18 SEPTEMBRE

Les mesures budgétaires présentées par le Premier ministre, le 15 juillet dernier, sont d'une brutalité inédite : suppression de deux jours fériés, gel des salaires et des prestations sociales, désindexation des pensions de retraite, remise en cause de la 5^{ème} semaine de congés payés...

La potion est amère et le Gouvernement demande aux travailleurs et aux retraités de se serrer la ceinture alors que pendant ce temps les grandes entreprises ont bénéficié de 211 milliards d'€ d'aides publiques et d'exonération de charges !

Afin d'obtenir des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux de développement du transport ferroviaire, l'abandon de la réforme des retraites, un modèle de justice sociale dans lequel l'emploi et les salaires progressent, la CFDT appelle à une mobilisation d'ampleur, partout en France, le 18 septembre 2025 ! ☺☺☺

LA FGAAC-CFDT APPELLE LES CONDUCTEURS À LA MOBILISATION LORS DE CETTE GRANDE JOURNÉE D'ACTION INTERPROFESSIONNELLE !

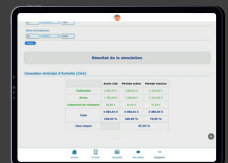
RENTRÉE SOCIALE : UNE RENTRÉE SOUS LE SIGNE DE LA MOBILISATION !

1885-2025, DEPUIS 140 ANS LA FGAAC-CFDT DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

Mon syndicat professionnel en direct sur mon téléphone ou ma tablette !



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
CAA et mutuelle



Téléchargez gratuitement l'application



DANS LE MÊME TEMPS, LA DIRECTION A TRANSMIS UN COURRIER REPRÉCISANT LE CALENDRIER ET LES THÈMES DE L'AGENDA SOCIAL 2025 POUR LA FIN D'ANNÉE :

AGENDA SOCIAL 2025 : THÈMES ET CALENDRIER POUR FIN 2025

4 SEPTEMBRE	17 SEPTEMBRE	24 SEPTEMBRE	30 SEPTEMBRE	8 OCTOBRE	AUTOMNE 2025	AUTOMNE 2025	AUTOMNE 2025
COMITÉ DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DES FILIALES	TABLE RONDE EMPLOI	SECOND GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PRIMES DE TRACTION	COMMISSION MIXTE DU STATUT	OBSERVATOIRE DE LA RÉMUNÉRATION	RESTITUTION DE L'AUDIT SUR LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL	NÉGOCIATIONS ACCORD FORMATION LOGEMENT ET MIXITÉ	RÉUNION PARITAIRE DE PRÉSENTATION DU BILAN NOTATIONS 2025

FOCUS SUR LES PRINCIPALES REVENDICATIONS DE LA FGAAC-CFDT :



EFFECTIFS À LA CONDUITE :

- ➔ La FGAAC-CFDT revendique un maintien du nombre de mises en stage TA et TB dans le cadre d'un plan pluriannuel de l'emploi !
- ➔ La FGAAC-CFDT revendique une augmentation des parcours professionnels TA vers TB, Fret vers Voyageurs, et vers TGV, ainsi que du nombre de mutations.



DÉROULEMENT DE CARRIÈRE :

- ➔ La FGAAC-CFDT revendique l'augmentation du nombre de PR Hors Compte prévue dans le cadre des mesures d'amorçage 2026 et 2027.
- ➔ La FGAAC-CFDT revendique un délai de séjour de 10 ans maxi sur le niveau 2 de la Classe TA et sur les niveaux 2 et 3 de la Classe TB, et une grille de rémunération attractive pour les contractuels !



PRIMES DE TRACTION :

- ➔ Les primes de traction assurent un juste retour aux ADC sur le travail effectué, et comporte un principe de solidarité entre les roulements et les dépôts, ainsi qu'une prise en compte de certaines spécificités.
- ➔ La FGAAC-CFDT porte des propositions concrètes pour améliorer, revaloriser et rendre plus lisible les primes de traction.



ANNUALISATION ANCIENNETÉ :

- ➔ Après avoir gagné la création de l'échelon 9, puis de l'échelon 10 pour les ADC ainsi que la création de nouveaux pas d'ancienneté à 33 ans et 36 ans pour les contractuels, la FGAAC-CFDT revendique l'annualisation des dispositifs de prise en compte de l'ancienneté (échelons d'ancienneté statutaires et pas d'ancienneté des contractuels).



CONDITIONS DE TRAVAIL :

- ➔ La FGAAC-CFDT a porté et obtenu la mise en oeuvre d'un audit externe et indépendant en lien avec l'application de la réglementation du travail. La restitution de cet audit est prévue pour le début de l'automne.
- ➔ La FGAAC-CFDT a également lancé cet été une nouvelle enquête sur les lieux de vie afin d'améliorer les conditions d'hébergement des ADC !



PÉNIBILITÉ DE LA CONDUITE :

- ➔ La FGAAC-CFDT a obtenu des avancées concrètes et importantes pour les ADC !
- ➔ La FGAAC-CFDT poursuit ses actions et revendique l'extension du régime de retraite supplémentaire (PERE) aux ADC contractuels, incluant le dispositif d'abondement du CET jusqu'à 7 jours par an, ainsi que la création d'une formule de CAA spécifique ADC de 36 mois !